



DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE

ANNÉE 2024

**: DOSSIER À RETOURNER AU DÉPARTEMENT DU GERS
TROIS MOIS AVANT LA MANIFESTATION**

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination exacte (statuts) :

Sigle (le cas échéant) :

Association loi 1901 autre (à préciser) :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Site Internet :

Réseaux sociaux (noms des pages Facebook / Instagram / Twitter) :

.....

Numéro SIRET (obligatoire) :

Si vous n'avez pas de SIRET, vous devez le solliciter obligatoirement auprès de la Direction régionale de l'INSEE (www.insee.fr). Cette démarche est gratuite.

CORRESPONDANT

Nom / Prénom : Fonction :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Mail :

SITUATION JURIDIQUE

Objet de l'association (statuts) :

.....

.....

Association déclarée à la Préfecture de le :

Sous le numéro : Date de publication au Journal Officiel :

Affiliation à une fédération oui non Si oui, laquelle ?

Modification statutaire :

Date de la dernière modification : Déclarée en Préfecture le :

Objet :

.....

COMPOSITION DU BUREAU

Fonctions	Nom- Prénom
Président (s)	
Vice-Président (s)	
Secrétaire	
Secrétaire-adjoint	
Trésorier	
Trésorier-adjoint	

Nombre total d'adhérents/licenciés (saison écoulée) :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil Départemental du Gers dans le cadre de sa politique en faveur du mouvement sportif gersois. La base légale du traitement est l'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux agents en charge de l'instruction de votre dossier. Les données sont conservées pendant 10 ans puis font l'objet d'un tri conformément aux règles d'archivage en vigueur. Les données personnelles des personnes représentant l'association (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail) sont susceptibles d'être diffusées sur les supports de communication du Département (annuaires sous format papier, site internet, etc...). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter dpd@gers.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

MOYENS

Personnel :

Employez-vous un ou plusieurs salariés ? oui non

Nombre : soit équivalent(s) temps plein

Fonctions au sein de l'association	Type de contrat (CDI, CDD, Emploi aidé, Temps complet, Temps partiel)	Diplômes

AIDES EN NATURE ACCORDÉES À L'ASSOCIATION

Votre association bénéficie-t-elle d'avantages en nature par une collectivité publique?

Personnel oui non

Si oui, combien :

Fonction(s) :

De quelle(s) collectivité(s) ?

Locaux oui non

Si oui, de quelle(s) collectivité(s) ?

Autres (matériel...) : oui non

Si oui, lesquels :

De quelle(s) collectivité(s) ?

Ces mises à dispositions font-elles l'objet d'une convention ? oui non

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

1) Intitulé de la manifestation :

.....

2) Résumé de la manifestation :

.....

.....

.....

3) Lieu :

4) Date(s) :

Cette manifestation a-t-elle déjà été organisée précédemment ? oui non

Si oui, date de la 1^{ère} manifestation :

Cet évènement est-il susceptible d'être reconduit l'année prochaine ? oui non

5) Classification de la manifestation :

Compétition internationale Compétition nationale Compétition régionale

Compétition départementale Autres (à préciser) :

6) Catégories des participants :

Nombre de compétiteurs attendus : dont jeunes et..... seniors

Nombre d'accompagnants :

Origine géographique :

.....

L'inscription est-elle payante ? oui précisez :€ non

7) Nombre de spectateurs attendus :

Participation financière des spectateurs (tarif de l'entrée) : €

8) Couverture médiatique de la manifestation : oui non

Si oui, laquelle :

.....

9) L'association sollicite-t-elle d'autres collectivités publiques ou organismes ?

oui non

Si oui, merci d'inscrire les subventions sollicitées auprès de chacun d'eux dans le budget prévisionnel de la manifestation.

Subvention sollicitée :

.....€

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER (obligatoires)

- ▶ un courrier de demande de subvention à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental précisant l'objet de votre demande
- ▶ le budget prévisionnel de la manifestation *signé et certifié conforme, par le Président et le Trésorier*
Le budget prévisionnel doit être présenté en équilibre et mentionner le montant de la subvention sollicitée auprès du Département du Gers.
- ▶ le compte rendu financier (compte de résultat) de la précédente édition *signé et certifié conforme, par le Président et le Trésorier*
- ▶ un rapport d'activité de l'édition précédente (nombre de participants, provenance, animations, classements,...)
- ▶ le bilan des actions de communication menées (voir annexe page 5 du présent document)
- ▶ le contrat d'engagement républicain signé
- ▶ tout document pouvant être utile à l'étude de votre dossier (dossier de présentation, affiches,...)
- ▶ un Relevé d'Identité Bancaire
S'il s'agit d'une 1^{ère} demande ou en cas de modification des statuts, pièces complémentaires à joindre à votre dossier :
- ▶ un exemplaire des statuts en vigueur,
- ▶ un exemplaire du récépissé de déclaration en préfecture ou de l'avis d'insertion au Journal Officiel

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE EXAMINÉ

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de l'association :

- certifie que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants),

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,

- m'engage à justifier de l'emploi des fonds accordés par l'envoi dans les six mois suivant la fin de l'exercice du compte de résultat et du bilan de l'association,

- m'engage à tenir à la disposition des agents habilités par le Département du Gers les livres et pièces comptables,

- m'engage à faire état du soutien financier du Département du Gers dans le cadre des opérations de communication.

Fait à..... le

Le(s) Président(s),

(signature)

Contacts : Service Sport & Jeunesse ☎ 05 62 67 41 62

Retour des dossiers :

- par mail : sports@gers.fr

- par voie postale : Département du Gers - Service Sport & Jeunesse - 81, route de Pessan
BP 20569 - 32022 AUCH CEDEX 9

ANNEXE

L'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département du Gers, le programme d'actions suivant :

Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.

L'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué.

L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr/logo-gers. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

L'association s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.

L'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent.

L'association s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

L'association transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.



L'espace de conseil associatif gersois

Labellisé Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles du Gers (CRIB 32), Info'Asso 32 vous oriente et vous soutient dans vos projets associatifs. Afin d'encourager les initiatives associatives gersaises, le CRIB 32 met à disposition plusieurs services gratuits :

- appui aux bénévoles et dirigeants associatifs pour faciliter l'exercice de leurs fonctions (accompagnement, formations, suivi informatif) ;
- diffusion des dispositifs d'aide aux associations existants, par une mutualisation des actions ;
- mise en place d'un réseau de contacts, d'aide et de partage entre les structures associatives.